



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

INERIS

Question écrite n° 43883

Texte de la question

M. Francois-Michel Gonnot appelle l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur le budget de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS). Depuis quatre ans, cet institut a subi des gels réguliers de crédits, ce qui a eu pour effet d'entraîner une diminution notable de son financement public. Malgré tout, l'INERIS a su faire face à ses difficultés : compression de ses dépenses de fonctionnement, moindre investissement, etc. Ces efforts ont permis jusqu'à maintenant de maintenir le budget à l'équilibre. Néanmoins, il est envisagé, dans le cadre de la loi de finances pour 1997, de diminuer à nouveau le budget de l'institut de 20 millions de francs, soit 20 % de ses ressources publiques. Une telle mesure menacerait gravement l'INERIS, notamment en termes d'emploi. Très attaché par ailleurs à la pérennité de cet institut qui contribue à l'amélioration de la sécurité industrielle, de l'environnement et de la santé de nos concitoyens, mais également au maintien des emplois dans le département de l'Oise, il souhaiterait connaître sa position exacte quant à l'avenir du budget de l'INERIS.

Texte de la réponse

Mme le ministre de l'environnement a pris connaissance avec intérêt de la question posée par l'honorable parlementaire concernant le budget de l'Institut de l'environnement industriel et des risques (INERIS). Du fait des contraintes budgétaires auxquelles est soumis le ministère de l'environnement, l'INERIS devra accomplir en 1997 un effort significatif sur le plan de sa gestion interne, dans la mesure où la subvention inscrite au chapitre 44.20 passera de 99 MF à 80,3 MF. Toutefois, les conséquences de cette diminution ont fait l'objet d'un examen attentif de la part des responsables de cet institut et de leurs autorités de tutelle, afin que soient préservées les capacités d'action de l'institut, notamment sur ses axes prioritaires de recherche. Dans cette perspective, l'INERIS vient de recevoir une mission particulière d'appui technique aux réseaux de surveillance de la qualité de l'air, et bénéficiera à ce titre de certains crédits attribués au ministère de l'environnement dans le cadre de la loi sur l'air. Cela concernera notamment une étude approfondie sur la pollution émise par les moteurs Diesel ainsi que des actions de recherche menées dans le cadre du laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air. La rigueur et le dynamisme de ses responsables devront permettre à celui-ci de gérer son budget 1997 en équilibre. La pérennité des actions de l'institut devrait, quant à elle, se trouver prochainement confirmée par la conclusion d'un contrat d'objectifs Etat-INERIS.

Données clés

Auteur : [M. Gonnot François-Michel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43883

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 1996, page 5361

Réponse publiée le : 10 février 1997, page 689